

19

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du Bosquel

De :

Date : 10/03/2024 18:36

Pour : "pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Membre de l'association PATAT, je suis très sensible à la préservation des terres et m'alarme de l'intensification du déploiement d'entrepôts XXL sur le territoire du Grand Amiénois.

A l'heure où la loi Climat et Résilience de 2021 impose de réduire drastiquement l'artificialisation des sols, où les SCOT doivent intégrer les enjeux du ZAN, tout comme les PLU d'ici 2028, je m'interroge sur la pertinence d'une ZAC de 43 hectares créée en 2008 et reconnue d'utilité publique en 2013.

L'actualisation de l'étude d'impact passée au crible de la MRAE n'est pas rassurante.

La réponse du maître d'ouvrage ne l'est pas plus. La mobilisation de ces terres semble être justifiée par le fait que ces 47 hectares « ne comporte ni plan d'eau, ni prairies et que seules des cultures intensives (blé, maïs, orge..) étaient pratiquées ».

Ces arguments ne peuvent être sérieusement invoqués pour justifier l'utilisation d'espaces naturels pour construire une ZAC imaginée il y a 15 ans. Les sols rendent des services précieux : nourrir la ville, stocker et filtrer les eaux, participer à l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, abriter une multitude d'organismes vivants.

Le maître d'ouvrage développe toutes les mesures compensatoires à cette entreprise de bétonisation : un espace dédié au circuit court, des constructions géosourcées, distribution multi-énergie, plantation de milliers d'arbres notamment.

Tout ceci pour des entrepôts XXL (c'est-à-dire de plus de 4 ha) dédiés à la logistique ?

Le rapport d'une mission d'information parlementaire conduite par Charles Fournier pointe la nécessité de marquer une pause, dans l'attente de l'élaboration concertée d'une stratégie nationale et de stratégies régionales, dans l'octroi des autorisations pour la construction d'un entrepôt de plus de 40 000 mètres carrés (4ha) qui n'est pas directement inféodé à un usage industriel.

Ce rapport indique aussi que la durée de vie des entrepôts est inférieure à 30 ans. Est-ce bien raisonnable pour la CC2SO d'investir autant pour un projet de court terme ?

En outre, le secteur logistique connaît une problématique d'appariement entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Le Grand Amiénois accueille déjà trois plateformes logistiques gigantesques avec Amazon (à Boves), à Villers Bretonneux à l'est ou encore les Bornes du temps (Saint-Sauveur) au Nord Ouest.

Il est temps de conduire une réflexion sur la répartition de la logistique sur le territoire, sur sa pertinence, sur son adéquation avec les besoins réels tout en respectant les exigences environnementales et la préservation des sols.

Quelles entreprises s'installeraient dans ces entrepôts ? quels enfants seraient accueillis dans une crèche située à proximité de produits dangereux ?

Ce projet ne bénéficiera pas aux riverains mais ne fera que détruire leur paysage et réduire leur qualité de vie.

Dans ces conditions, je demande que ce projet soit invalidé.

Vous remerciant par avance des suites données à ces observations, je vous prie d'agréer,
Monsieur, mes sincères salutations.